

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC87

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 3 QUINQUIES

I. – Après le signe et le mot :

« , afin »,

rédigier ainsi la fin de l’alinéa 3 :

« . La scolarité peut être adaptée en fonction du rythme d’apprentissage de l’élève et de ses évènements sportifs. »

II. – En conséquence, après le signe et le mot:

« , afin »,

rédigier ainsi la fin de l’alinéa 5 :

« . La scolarité peut être adaptée en fonction du rythme d’apprentissage de l’élève et de ses évènements sportifs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.